

REGLEMENT DES 34EMES FOULEES DE L'ARDENTE– page 1/2

Article 1 :

La 34eme édition des Foulées de l'Ardente est organisée le samedi 7 juin 2025 par l'Ardente de Vineuil Saint-Firmin et d'Apremont.

4 épreuves sont proposées dans cet ordre :

- ✓ course de 15 km : 17h00
- ✓ course de 10 km : 17h05
- ✓ épreuve Jeunes Crédit Mutuel de 1.5 km : 17h10
- ✓ course de 5 km : 17h20

Une randonnée de 10 km sans classement avec un départ à 16h00.

Article 2 :

Les parcours des 4 épreuves proposées font respectivement, 1,5 km, 5 km, 10 km et 15 km. Ces parcours ne font pas l'objet d'un mesurage officiel.

- ✓ 1.5 km : 1 boucle dans Vineuil Saint Firmin
- ✓ 5 km : 1 boucle en forêt sur Vineuil Saint Firmin
- ✓ 10 km : 1 boucle en forêt sur Vineuil Saint Firmin et Apremont
- ✓ 15 km : 1 boucle en forêt sur Vineuil Saint Firmin et Apremont

Les parcours sont constitués 100 % sur chemins forestiers avec balisage tous les kilomètres. Les intersections sont signalées par des signaleurs bénévoles. Le parcours de la randonnée reprend celui du 10 km.

Article 3 :

Les épreuves de course à pied sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non :

- ✓ 1,5 km ouvert aux poussins et benjamins.
- ✓ La course de 5 km est ouverte des minimes aux vétérans.
- ✓ Les courses de 10 km et 15 km sont ouvertes des cadets aux vétérans.

Les différentes catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé suivant les règles de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Des contrôles seront réalisés sur le parcours pour s'assurer de la régularité de l'épreuve. Il est expressément indiqué que les coureurs participent aux différentes courses sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation aux épreuves sportives agréées par la FFA est subordonnée à la présentation d'une licence athlétisme valide FFA – UFOLEP – FSCF – UGSEL – FSGT ou Triathlon, portant attestation d'un certificat médical, ou pour les non licenciés majeurs, à la remise aux organisateurs d'une attestation valide du Parcours de Prévention Santé obtenue sur la plateforme <https://pps.athle.fr/> ou d'un questionnaire de santé pour les mineurs.

La randonnée est ouverte à tous sans licence ou certificat médical.

Article 4 :

L'inscription à l'une des épreuves requiert l'acquittement d'un droit réglé à l'Ardente de Vineuil Saint-Firmin et d'Apremont. Ce règlement peut être réalisé auprès de notre site partenaire, par chèque à l'ordre de l'Ardente de Vineuil Saint-Firmin et d'Apremont pour les inscriptions par courrier.

Pour cette 34eme édition les droits sont les suivants :

- ✓ 1,5 km : 2.0 €
- ✓ 5 km : 8.0 €
- ✓ 10 km : 13.0 €
- ✓ 15 km : 16.0 €
- ✓ Randonnée : 13.0 €

Les inscriptions sur place ne seront pas possibles

Article 5 :

Tout participant doit remplir un bulletin d'inscription afin de s'identifier et de valider son engagement à cette épreuve.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription, ni de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. L'Ardente de Vineuil Saint-Firmin et d'Apremont décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible durant toute l'épreuve.

Article 6 :

Les dossards seront à retirer au Village de la Course Cours Ferraud à Vineuil Saint-Firmin, à partir de 14h00, le samedi 7 juin 2025 et ce jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course. Ils sont remis sur validation de l'inscription définie aux articles 3, 4 et 5 et suivant le protocole sanitaire en vigueur le 7 juin 2025.

Article 7 :

Pour les épreuves de course à pied et la randonnée, le chronométrage est réalisé par ChronoTeam avec un seul décompte pour le départ correspond au départ de l'épreuve. Chaque participant recevra avec son dossard une puce d'identification qui permettra d'enregistrer le temps de parcours et l'ordre de passage au niveau de la ligne d'arrivée.

REGLEMENT DES 34EMES FOULEES DE L'ARDENTE– page 2/2

Article 8 :

Pour chaque épreuve de course à pied, les résultats seront affichés au fur et à mesure de leur connaissance. A 19h00, si les conditions sont réunies, les résultats avec le classement sont annoncés, avec la remise des récompenses.

Article 9 : Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'Ardente de Vineuil Saint-Firmin et d'Apremont a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile.

Individuelle accident : cette formule est à la charge des participants.

Article 10 :

La sécurité médicale est assurée par les Sauveteurs de l'Oise.

Les services médicaux seront habilités à retirer les dossards et à mettre hors course tout concurrent qui paraîtrait inapte à continuer la course.

Article 11 :

Par sa participation aux Foulées de l'Ardente, chaque concurrent autorise expressément l'Ardente de Vineuil Saint-Firmin et d'Apremont à utiliser ou faire utiliser, à reproduire ou faire reproduire son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre des Foulées de l'Ardente en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce sur tout support.

Article 12 :

Les bicyclettes, engins à roulettes et ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, à l'exception de l'organisation et des secours.

Article 13 :

La participation aux Foulées de l'Ardente implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement, disponible sur simple demande, auprès des organisateurs et affiché dans le Village Course Cours Ferraud.

Article complémentaire « Trophée Jean Radola » :

Le « Trophée Jean Radola » récompense un athlète qui gagne 3 fois au classement général toute catégorie confondue sur le 10 km (anciennement 12 km) à partir de l'édition 2015 pour les hommes et 2012 pour les femmes.

Le premier masculin :

2015 :	Djeloul Kerraoui	2022 :	Frédéric Lefebvre
2016 :	Juan Jesus Martinez	2023 :	Henri Barbe
2017-2018 :	Arnaud Bossu	2024 :	Timéo Bobok
2019 :	Adrien Boudoux		

La première féminine :

2012 :	Sandrine Hagenbach	2018 :	Edwige Alfred
2013 :	Emilie Le Goff	2022 :	Karine Fosse
2014 :	Anne Lise Eprincharde	2023 :	Charlotte Gaimie
2015-2016 :	Melina Clerc	2024 :	Sophie Tibourtine
2017-2019 :	Anouck Lahache		

Le terme « Trophée Jean Radola » a été défini avec la famille de Jean Radola, ancien Maire d'Apremont et président d'honneur de l'Ardente de Vineuil Saint Firmin et d'Apremont.

Le « Trophée Jean radola » a été remporté par :

- Isabelle Segaliny en 2007 (victorieuse en 2005, 2006 et 2007)
- Mohamed Arab en 2007 (victorieux en 2005, 2006 et 2007)
- Isabelle Segaliny en 2011 (victorieuse en 2009, 2010 et 2011)
- Patrick Lamotte en 2014 (victorieux en 2012, 2013 et 2014)

Second Article complémentaire « Trophée Claude Lenoir » :

Le « Trophée Claude Lenoir » récompense un athlète qui gagne 3 fois au classement général toute catégorie confondue sur le 5 km (anciennement 4 km) à partir de l'édition 2017 pour les hommes et les femmes.

Le premier masculin :

2017-2018 :	Romain Neufond	2023 :	Marco Rubianes
2019 :	Remi Vittaz	2024 :	Aurélien Driss
2022 :	Grégoire Godey		

La première féminine du 4 km en course pour le Trophée :

2017 :	Hanane Diallo	2022 :	Laurine Letellier
2018 :	Marion Faure	2023 :	Catherine Menard
2019 :	Marwa Nasri	2024 :	Laura Melot

Le terme « Trophée Claude Lenoir » a été défini avec la famille de Monsieur Claude Lenoir, ancien Président de l'Ardente de Vineuil Saint Firmin et d'Apremont.

Le 07 août 2024, à Vineuil Saint-Firmin.

Rappel des catégories course à pied pour la saison 2024-2025 :

- Poussin PO 2014-2015
- Benjamin BE 2012-2013
- Minime MI 2010-2011
- Cadet CA 2008-2009
- Junior JU 2006-2007
- Espoir ES 2003-2005
- Senior SE 1991-2002
- Masters VE 1990 et avant
 - o Masters 0 M0 1986-1990
 - o Masters 1 M1 1981-1985
 - o Masters 2 M2 1976-1980
 - o Masters 3 M3 1971-1975
 - o Masters 4 M4 1966-1970
 - o Masters 5 M5 1961-1965
 - o Masters 6 M6 1956-1960
 - o Masters 7 M7 1951-1955
 - o Masters 8 M8 1946-1950
 - o Masters 9 M9 1941-1945
 - o Masters 10 M10 1940 et avant